

Association Les Amis de la Cité de l'espace (AACE)

Concours de nouvelles 2022

REGLEMENT

Article 1er : Objet

L'Association les Amis de la Cité de l'espace à Toulouse organise, en 2022, son cinquième concours de nouvelles sur le thème de l'Espace. Ce concours entièrement géré par Internet est destiné à des Nouvelles de fiction en langue française. Tous les genres littéraires sont acceptés : romanesque, policier, fantastique sauf les textes à caractère historique ou autobiographique qui ne seront pas acceptés.

Le jury sera attentif aux critères suivants : orthographe, originalité, qualité de l'écriture, respect du thème.

Pour la nouvelle édition de son concours de nouvelles, les Amis de la Cité de l'espace ont choisi le thème de la menace venue de l'espace. Une menace qui pourrait entraîner la fin de toute vie sur la Terre.

Article 2 : Thème de la Nouvelle

« Un astéroïde géocroiseur fait route vers la Terre »

« 2035 : une nouvelle effrayante est annoncée par des astronomes...

Un astéroïde géocroiseur fait route vers la Terre. Sa taille le place dans la catégorie des exterminateurs. Depuis quelques années, la compétition entre grandes nations spatiales a limité les projets en coopération. Mais là, le temps presse, sans un effort concerté pour répondre à ce défi, il en sera fini de l'humanité.

Réalité ou utopie, à vous de convaincre le jury avec une nouvelle originale... ».





Article 3 : Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous, à partir de 16 ans, à l'exception des membres du Jury et du Conseil d'Administration de l'Association Les Amis de la Cité de l'espace.

Aucun recours fondé sur les conditions de déroulement du concours, son organisation ou ses résultats ne sera admis. Le seul fait de poser sa candidature implique l'acceptation totale du présent règlement.

Article 4 : Inscription

Le dépôt en ligne d'un bulletin d'inscription donnant les :

- *nom, prénom,*
- *adresse postale,*
- *adresse électronique*

est fait à l'adresse électronique du concours suivant :

concours-2022@amis-cite-espace.org

Le présent règlement daté et signé devra être renvoyé en même temps à cette même adresse électronique.

Un accusé de réception donnant un n° de participant confirmera l'inscription. Les inscriptions seront closes après le quatre-vingtième participant inscrit au concours et au plus tard le **30 novembre 2022**.

Article 5 : Présentation des textes

Les textes comporteront un titre et seront rédigés, au format A4. La police utilisée doit être Times New Roman, taille 12 et l'interligne 1,5. La taille de la Nouvelle sera comprise entre 10 000 et 15 000 caractères (espaces compris).

Le fichier sera de préférence en format .docx ou .odt pour faciliter l'édition. Une copie .PDF sera jointe obligatoirement.

Ces fichiers ne devront contenir aucun élément permettant, d'une manière ou d'une autre, d'identifier l'auteur de la Nouvelle.

Sera également exclu tout texte contenant des propos racistes, xénophobes, pornographiques ou diffamatoires.

La non-observation de ces règles pourra entraîner l'exclusion du concours.



Article 6 : Envoi des textes

Pour déposer la Nouvelle, un courrier électronique sera envoyé dans les délais à l'adresse électronique du concours.

L'objet du mail sera : GEOCROISEUR 2022 CONCOURS NOUVELLES AMIS CITE ESPACE.

Il comportera :

1/ les renseignements identifiant l'auteur :

Nom et prénom, âge (pour les mineurs, avec autorisation parentale), adresse postale, adresse électronique, téléphone (facultatif mais recommandé, obligatoire si pas d'adresse électronique),
Titre de la Nouvelle jointe et éventuellement nom d'auteur choisi.

Et portera la mention rappelant les conditions de participation :

« J'ai pris connaissance et j'accepte les termes du règlement du concours. J'atteste également que la Nouvelle que je vous adresse par ce courrier est originale, ne porte atteinte à aucun droit de tiers et que j'en suis l'auteur. ».

2/ Le texte de la Nouvelle présentée conformément à l'article 4 accompagnera le message en Pièce jointe. Une ou deux Nouvelles par auteur seront acceptées. Toutes les personnes inscrites soumettant un texte conforme au règlement recevront, par courrier électronique, un accusé de réception ainsi qu'un Diplôme souvenir attestant de leur participation.

Article 7 : Jury, lauréats et cérémonie de remise des prix

Le Jury qui, après délibération, désignera les lauréats des prix parmi les Nouvelles reçues, pourra comprendre des représentants du monde littéraire, de l'Education Nationale, de la Cité de l'espace, des Amis de la Cité de l'espace et des grands établissements spatiaux de Midi-Pyrénées. Le Jury sera nommé par le bureau de l'Association et ses décisions seront sans appel.

Les dix Nouvelles jugées les meilleures seront distinguées. Parmi ces dix Nouvelles, le Jury décernera trois Prix et accordera une Distinction aux autres lauréats. Selon la qualité des œuvres reçues, un Prix Jeune (mineur) pourra être attribué.

Article 8 : Prix

Les dix Nouvelles distinguées seront publiées sur le site des Amis de la Cité de l'espace et d'autres sites partenaires.

Les trois Prix accordés sont des Bons d'achat dans un établissement assurant la vente sur Internet. Les montants sont respectivement : 300 €, 200 € et 100 €.

Les 7 autres auteurs ayant reçu une Distinction du Jury recevront un bon d'achat de 25 €.

Article 9 : Calendrier

Il se présente comme suit :

* **15 octobre** - début du concours et de l'enregistrement des inscriptions.

* **15 décembre** - fin définitive des inscriptions si 80 non atteintes avant.

* **31 mars** – fin de la réception des Nouvelles à l'adresse AACE.

Fin mai 2023, les lauréats et tous les auteurs seront informés du palmarès.

Courant juin 2023, les 10 Nouvelles distinguées seront publiées sur le site AACE.

La remise des prix aura lieu à la Cité de l'espace à Toulouse dans le cadre d'une soirée de l'AACE qui se tiendra en juin 2023 en présence du jury et sera suivie d'une soirée conviviale. La présence des lauréats à la remise des prix (ou celle d'un représentant de leur choix) est vivement souhaitée.

Article 10 : Droit à l'image :

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise à me photographier, fixer, reproduire et à communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la manifestation de remise des Prix.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par l'Association des Amis de la Cité de l'espace, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment :

- Presse,
- Livre,
- Carte postale,
- Exposition,
- Publicité,
- Projection publique,
- Concours,
- Autre ...



L'Association des Amis de la Cité de l'espace s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli(e) de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié(e) par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Article 11 : Propriété intellectuelle et droits d'auteur

Les participants conservent la propriété intellectuelle de leurs créations mais accordent une licence d'utilisation gratuite aux organisateurs du concours et à leurs partenaires pour les publier sur tous leurs supports (site Internet, revue, réseaux sociaux, exposition, etc.).

Ce droit d'exploitation vaut exclusivement pour l'organisation du concours, le vote du public, la publication du palmarès et la promotion des concours suivants, pour une durée maximale de deux ans.

Chaque publication, sans modification, sera créditée du nom de son auteur. Les nouvelles non sélectionnées ne seront publiées que pendant la durée du vote des adhérents (jusqu'en juin 2023).

Article 12 : Protection des données personnelles

Dans le cadre du concours, l'AACE traite les données à caractère personnel des participants telles que leurs données d'identification (nom, prénom) ainsi que les coordonnées du Gagnant (adresse électronique, adresse postale) ou toute autre donnée en relation avec leur participation. Ces données sont utilisées pour l'exécution et la gestion du concours sur la base de l'exécution du présent Règlement et de l'intérêt légitime de l'AACE et ne sont destinées qu'aux membres d'AACE et du jury.

Vos données sont conservées pour la durée d'exécution du concours et ce compris, le cas échéant, pour la durée nécessaire à la gestion des prix attribué aux lauréats et/ou conformément à ce que la loi oblige. Conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles, les Participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement des données personnelles le concernant, ainsi que du droit d'obtenir la limitation du traitement et de retirer son consentement qu'il peut exercer en justifiant de son identité et en s'adressant à AACE par un courriel à l'adresse suivante :

concours-2022@amis-cite-espace.org



Ces requêtes seront traitées sous un mois et n'ont pas d'impact sur la publication des nouvelles.

Article 13 : Conditions générales

La participation au concours entraîne l'acceptation du présent règlement qui figure dans son intégralité sur le site <http://www.amis-cite-espace.org>

L'interprétation de ce règlement est de la seule compétence de l'Association organisatrice. Cette Association se réserve le droit de modifier le règlement en cas de nécessité, voire d'annuler le concours. Elle en informera les participants, sans que ce fait puisse engager une quelconque responsabilité.

Article 14 : Litiges

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à :

Le (date) :

Lu et approuvé,

Signature

Pour toute question, envoyer un courriel à :

concours-2022@amis-cite-espace.org